

Eco-conception des bâtiments et certification de projet PEFC

Geoffroy Dhier
PEFC France
Paris, France



Introduction

PEFC France est une association à but non lucratif ayant pour objet de promouvoir la gestion durable de la forêt. Elle le fait par le biais d'un programme de certification forestière s'appliquant tant en forêt par le biais d'une certification de la gestion forestière durable et en entreprise par le biais de la certification de chaîne de contrôle assurant la traçabilité des bois certifiés de la forêt jusqu'au produit fini.

PEFC est présent dans plus de 45 pays et propose une ressource de plus de 300 millions d'hectares de forêts certifiées permettant d'assurer un approvisionnement régulier en bois certifié.

En France, 8,2 millions d'hectares de forêt sont certifiées dont 5,8 millions en France métropolitaine, soit 35% de la forêt française.

Cette ressource française permet l'approvisionnement régulier en bois certifié PEFC des entreprises françaises. Le secteur de la construction peut bien évidemment bénéficier de cette ressource très diversifiée, cependant il est important que cette filière se structure autour de l'offre de bois française, elle reste encore très dépendante des importations de bois.

À chacun, qu'il soit professionnel de la filière bois ou acheteur au sein d'une collectivité ou d'une entreprise, la certification forestière PEFC s'impose comme la réponse incontournable à l'achat responsable et éthique de bois.

Il est donc essentiel pour les acteurs de la construction de démontrer leur approvisionnement en bois responsable. La mise en place de la certification de projet PEFC permet d'apporter la preuve de l'utilisation de bois certifié PEFC issu de forêt gérée durablement à chaque étape d'approvisionnement et de transformation des bois. Cette certification permet donc de communiquer sur la durabilité de la ressource, en s'ajoutant aux certifications relatives aux caractéristiques des bâtiments, pour une durabilité globale.

1. La certification de projet PEFC

1.1. Principes généraux

La mise en œuvre de la chaîne de contrôle PEFC en certification de projet est une forme spécifique de la chaîne de contrôle PEFC qui permet au porteur du projet de communiquer sur l'utilisation de bois certifié PEFC pour tout ou partie d'un ouvrage de construction constitué d'éléments en bois.

La certification de projet PEFC permet d'apporter la preuve que toutes les parties impliquées dans la réalisation d'un projet spécifique, qu'elles soient des entreprises certifiées ou des sous-traitants, ont mis en application les principes de traçabilité de la chaîne de contrôle PEFC.

Elle permet d'affirmer le caractère responsable des matériaux bois mis en œuvre et de ce fait de la maîtrise d'ouvrage.

1.2. Exemples de constructions pouvant bénéficier de la certification de projet PEFC

Quelques exemples de construction pouvant bénéficier de la certification de projet PEFC :

- Nouvelle construction de bâtiments commerciaux et de bureaux ;
- Immeubles de logements privés ou publics ;
- Rénovation du bâti existant ou de bâtiment historique ;
- Aéroports et gares ;
- Écoles, terrains de jeux, et centres sportifs ;
- Bateaux ;
- Infrastructure événementielle ;
- Projets de génie civil comme les ponts et les tunnels.
- (...)

2. Mise en œuvre de la certification de projet PEFC

Le maître d'œuvre porte la certification de projet. Il assure le suivi de la chaîne de contrôle et de la traçabilité des bois mis en œuvre.

En certification de projet PEFC, le projet spécifique est considéré comme le « produit » auquel la chaîne de contrôle s'applique.

Les autres entreprises impliquées dans la mise en œuvre sont considérées comme des membres du projet.

Les règles de traçabilité sont adaptées à chacun des types d'intervenants et d'intervention : transformation de produits mono ou multi composites, transformation sur ou hors chantier.

La méthode de suivi des bois peut se faire en séparation physique des bois certifiés et non certifiés ou en pourcentage de bois certifié dans le volume utilisé. Le choix s'adapte en fonction de la complexité du chantier et de l'origine des bois.

3. Bénéfices de la certification de projet PEFC

- Garantie d'une gestion responsable de vos approvisionnements en bois vis-à-vis de vos clients et du maître d'œuvre ;
- Accès aux marchés publics et privés demandeurs de produits respectueux de l'environnement ;
- Offre importante en bois certifié PEFC tant en France qu'à l'international ;
- Conformité avec la réglementation en matière de légalité des bois. Les bois transformés par une entreprise certifiée, même s'ils ne sont pas certifiés, doivent à minima répondre aux exigences de légalité du système de diligence raisonnée PEFC basé sur le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne ;
- Utilisation de la marque PEFC accompagnée d'un message clair et transparent sur la responsabilité environnementale du projet.